

vernementale, il ne devrait pas intervenir si souvent dans les décisions où elle est souveraine, et confondre ainsi tous les pouvoirs. La question de Paris lui appartient; pourquoi vient-il à tout moment lui apporter un avis qu'il ne lui demande pas et substituer sa volonté à celle qu'il doit exécuter?

Ce rapport a produit sur la Chambre une grande impression; nous ne savons quand arrivera la discussion; mais à moins d'un parti pris bien arrêté, il nous paraît difficile de la combattre victorieusement, et de se précipiter « d'un cœur léger » dans l'inconnu. (Union)

Informations-Nouvelles

On mande de Versailles, le 10 janvier: Le comte d'Arnim, en remettant ses lettres de créance, a eu avec le président de la République un assez long entretien.

On assure que cet entretien a été très amical et que l'ambassadeur d'Allemagne a déclaré qu'il avait exprimé dans sa lettre du 1^{er} janvier, non-seulement ses sentiments personnels, mais encore ceux de son gouvernement. On ajoute que nos rapports avec la Prusse sont aussi bons que la situation peut le comporter.

La commission pour la proposition du comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur, a adopté un premier article ainsi conçu: « L'enseignement supérieur est libre. »

Elle a repoussé l'assimilation des conférences isolées aux cours.

La commission de la loi relative aux coalitions a entendu des chefs d'industrie qui ont déclaré que les grèves devraient ne pouvoir commencer que conformément aux usages des localités, c'est-à-dire après avoir averti les patrons huit ou quinze jours à l'avance.

On dit que M. Glas-Bizoin aurait l'intention de se présenter dans le département des Ardennes-Nord, en remplacement de M. de Fourcault, décedé.

On assure, dit la Patrie, que M. Gambetta va déposer une interpellation à l'occasion de la conduite à son égard de M. de Kératry lors de son dernier voyage dans la Midi.

Parmi les projets d'impôts soumis à l'Assemblée, on en compte un certain nombre d'initiative de simples citoyens. Nous citons, entr'autres, un projet présenté par M. Mazereau, imprimeur éditeur, à Tours, lequel a pour but d'imposer les dessins photographiques. L'art photographique, dit M. Ernest Mazereau, a pris une extension considérable, à tel point que ses productions sont classées aujourd'hui parmi les objets de consommation usuelle et journalière.

Le nombre d'épreuves, portraits, vues de monuments, paysages, reproductions de toute nature exécutées chaque jour par le procédé photographique est incalculable, et ce sont bien là des objets de fantaisie et de luxe dont l'impôt n'atteindra que les contribuables non nécessaires. L'impôt se percevrait au moyen d'un timbre mobile spécial, qui serait appliqué par le photographe responsable. Les frais de perception de cet impôt se borneraient à la seule impression des timbres.

Pour éviter la concurrence étrangère et préserver les intérêts de l'industrie française, aucune production photographique venant de l'étranger ne pourrait être mise en vente sans être munie du timbre spécial. L'impôt intelligemment appliqué produirait plus de 14 millions.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures cinquante minutes.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu par M. de Maux, secrétaire.

M. le président donne communication à la Chambre de l'ordre du jour.

M. Baze demande à ce que les deux projets relatifs à la révision des lois sur la presse soient réunis et renvoyés à l'examen d'une même commission.

M. le président. — Je dois annoncer à la Chambre la mort subite d'un de nos plus honorables et estimables collègues, M. Dupont de l'Éure.

Les obsèques auront lieu demain, vendredi, à onze heures, à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Saint-Michel, n° 107.

Il va être procédé au tirage au sort des seize membres qui assisteront en députation à la cérémonie funèbre.

M. Jean Brunet dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi, dont voici la teneur:

Article premier.

La France, voulant se régénérer, se voue complètement au Tout-Puissant et au Christ.

Art. 2.

En témoignage de son dévouement inébranlable, la France élèvera un temple dans l'intérieur de Paris, sur la hauteur qui fut appelée à deux reprises différentes la place du Roi-de-Rome.

Art. 3.

Le temple du Christ, de même que l'éteudard de la France, porteront les mots: « Dieu protégé la France. » — « Le Christ est vainqueur et commande. » (Approbation à droite.)

M. Brunet donne ensuite lecture de l'exposé des motifs de cette proposition de loi, qui est interrompu à plusieurs reprises.

Il termine ainsi: « Il faut donner l'exemple à la France par des idées pieuses et morales, et c'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de vous proposer le projet suivant... (Assez! assez!) »

Voix à gauche. — Assez! Ce sont des niaiseries. — Revenons aux matières premières.

M. Brunet. — Pour lequel, vu la situation actuelle, je demande à la Chambre de bien vouloir déclarer l'urgence.

M. le président. — Je consulte la Chambre sur la demande d'urgence relative à la proposition de M. Brunet.

La Chambre repousse l'urgence à l'unanimité moins deux voix.

M. le président. — L'urgence étant écartée, la proposition de M. Brunet est renvoyée à la commission d'initiative.

M. de Descilligny. — Je vais essayer de répondre le plus brièvement et le plus clairement possible au discours que vous avez entendu hier soir.

Mon honorable collègue, M. le duc Decazes, vous a montré très expressivement les dangers et les inconvénients qui résulteraient de l'application de cette taxation des matières premières.

En vous parlant ainsi, je résume le fruit de mes observations pendant de longues années, principalement sur le commerce des fers et des houilles.

Je vous rappellerai que sur les fers manufacturés, nous luttons contre l'Angleterre, non pas sans aucune supériorité; je dois ajouter à ce sujet que c'est grâce au traité de commerce que nous avons pu nous placer dans cette position vis-à-vis de nos voisins, les Anglais, situation florissante que détruira certainement l'application du système présenté et demandé par le gouvernement.

L'orateur passe ici à un examen approfondi des chiffres d'affaires réalisés par la France, pendant les neuf dernières années, fait un éloquent panegyrique du traité de commerce, demande à ce qu'il ne soit pas dénoncé, mais à ce qu'il soit modifié en ce qui concerne certaines des branches de l'industrie française.

M. Descilligny donne ensuite lecture d'un travail qui lui a été communiqué sur l'importation et l'exportation des houilles, et déclare que l'exportation étant devenue nécessaire à la France notamment sur ces produits, il résulte clairement des chiffres établis que c'est grâce à un abaissement des tarifs que cette exportation a pu être fructueuse; l'augmentation des droits sur les houilles tueait infailliblement ces transactions. (Approbation à gauche.)

L'orateur passe ensuite à l'examen des divers produits que la France exporte.

Avant d'arriver, messieurs, à faire le calcul, avec la commission du budget, des 3 0/0 demandés, je voudrais ajouter un mot sur les difficultés que rencontrent déjà les relations avec les négociants étrangers. Vous n'ignorez pas que, à part les taxes directes, qui ont été établies dernièrement sur tous les produits

français exportables, ce qui porte le plus grand préjudice au commerce français, ce sont les taxes indirectes qui se rattachent aux produits employés pour la fabrication des produits exportés et taxés. Je parle principalement des gommes, des matières tinctoriales, des savons, des essences, etc., etc., et j'ajoute que ce droit de 3 0/0 serait une protection donnée aux étrangers contre nous. (Très bien à gauche.)

J'arriverai enfin à la question du drawback: mais je vous demanderai de ne pas discuter les chiffres que je pourrai vous citer, car j'avais demandé avant cette discussion, que les tarifs de douanes nous soient distribués, on m'a dit que ce n'était pas possible quant à présent, je vais donc faire de mon mieux. Avant tout, messieurs, je vous demande la permission de vous donner la définition exacte des mots: droits temporaires et drawback, dans la crainte qu'ils n'aient pas exactement compris. Droits temporaires, cela signifie les droits que le gouvernement demande dans son projet sur les marchandises quittant la fabrique; et drawback, les droits qui seraient rendus aux fabricants, expédiant au dehors les mêmes marchandises, autrement dit droits de sortie.

L'application de ces droits de drawback, selon moi, sera essentiellement mauvaise, vu les difficultés énormes de constatations et de vérifications; les laines, les cotons et les soies en donnent journellement l'exemple. J'ajouterai que la fraude sera encore plus facile sur les produits mélangés de laine et de soie, de laine et de coton, etc., et pour reconnaître ces fraudes, je défie les douaniers les plus expérimentés de les soupçonner ou même de les reconnaître.

En outre, quel sera le rendement de cet impôt? A coup sûr, il rapportera au Trésor, mais pas autant qu'on veut bien nous le dire.

Quant aux avantages, j'affirme qu'ils seront absorbés par les mouvements qui résulteront des acquits à caution.

Enfin, messieurs, il me reste à vous parler du droit de 20 0/0 sur les marchandises restant à l'intérieur.

Le salaire est nécessairement limité au prix de vente; or, qu'arrivera-t-il? que les industriels se trouveront dans l'impossibilité de payer ce droit de 20 0/0, à moins de diminuer le salaire des ouvriers.

En outre, la clientèle étrangère qui, tous les ans, traverse notre pays, n'y achètera plus rien; ils attendront leur retour dans le pays ou leur passage dans la Belgique, où tout y est produit à meilleur marché, pour faire leurs acquisitions minimales, mais importantes par le renouvellement.

Vous ruinez donc cette industrie. (Réclamations.)

Ce n'est pas votre opinion, mais c'est la mienne, et je la crois fondée, et je suis de ceux qui pensent qu'il faut beaucoup consulter avant de parler sur ces graves questions, et ce n'est, je le répète, qu'après avoir longtemps étudié que je me suis cru autorisé à vous parler de la sorte.

J'ajouterai, en terminant, ou, plutôt, je vous lirai divers rapports des chambres de commerce de nos grands centres industriels, qui sont tous contraires à l'application de ces droits, avec ou sans drawback.

L'orateur donne lecture de ces divers rapports, qui émanent des chambres de commerce de Saint-Quentin, Roubaix, Tourcoing, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Lille, Cambrai, Saint-Omer, Abbeville.

En Normandie, ajoute l'orateur, je dois ajouter que les industriels se montrent moins opposés au drawback; mais ils réclament instamment un abaissement des droits au-dessous de 10 0/0. Je citerai Pont-Audemer, Rouen, Louvier, Lisieux.

Quant aux autres parties de la France, c'est le midi et le Ouest, elles repoussent énergiquement le projet du gouvernement, et elles n'accepteront qu'à la dernière extrémité le droit fixe de 3 0/0 demandé par la commission. (Assez! assez! assez!)

Messieurs, je regrette ces interruptions, car ce que je lis en ce moment est d'un très grand intérêt; il faut avant tout éclairer le gouvernement, il faut qu'il sache ce que l'on pense dans le pays, et qu'il s'en rapporte aux preuves et non aux paroles du premier venu, qui prendra la parole, et ne fera reposer ses allégations sur aucun fait matériel.

Enfin, messieurs, lorsqu'une partie de la France, la plus grande partie, je l'affirme, vient vous dire que cet impôt nous ruinerait, vous ne pouvez raisonnablement songer à son application. Comme entre deux maux il faut choisir le moindre, je vous conseille et vous

demande de rejeter cet impôt sur les matières premières, et d'adopter un des termes moyens proposés par les amendements, qui vous ont été exposés, notamment celui de M. Douchet, qui est relatif, comme vous le savez, à la taxation des patentes.

Je le déclare en terminant, je suis convaincu que c'est dans le commerce que vous trouverez les sommes dont vous avez besoin.

Je suis convaincu, je le dis, que ces charges seront supportées par le commerçant avec patriotisme. Vive approbation à gauche.

M. Clapier. Beaucoup de mes collègues se sont ingénies à vous démontrer que les impôts proposés par le gouvernement sont mauvais; je viens vous en indiquer un meilleur, ce qui rentre assez, ce me semble, dans les idées de l'Assemblée.

Je vous proposerai au lieu et place de l'impôt sur les matières premières et les douanes, un impôt général sur toutes les matières fabriquées, et vous demande la permission de développer cet impôt que je viens d'indiquer.

Je suis l'adversaire de l'impôt sur la matière première, parce que c'est imposer le travail, et qu'imposer le travail, c'est être contraire au développement de l'industrie et au commerce et à son développement intérieur.

L'orateur développe la proposition qu'il a faite à la Chambre, et entre dans une très longue dissertation sur l'origine du drawback, sur la signification du mot, et sur les acquits à caution. Il conclut en ajoutant qu'il est inexact de dire que le drawback soit inapplicable en France.

M. Clapier examine ensuite les tarifs des douanes, leur application sur les matières exportables, les divers modes de perception qui devront être employés pour opérer les recouvrements résultant du nouveau tarif, et après les avoir comparés avec les avantages qui doivent résulter de l'application du système qu'il propose d'établir, soit un impôt direct sur toutes les marchandises fabriquées, il conclut, en disant au milieu du bruit causé par les allées et venues des députés et des conversations particulières: Enfin, messieurs, je vous demande au nom des fabricants le rejet du projet du gouvernement, avec ou sans drawback, du projet de la commission, comme contraire au développement de l'industrie, du commerce intérieur en France, et de l'exportation française, et je propose à l'Assemblée de prendre en considération mon projet de préférence même à l'impôt des patentes proposé par M. de Douhet, et à l'application du quantum sur les impôts proposés par M. le président de la République.

Enfin, messieurs, il me reste un dernier point à examiner sur la question. (Assez! assez! — La clôture! la clôture!)

M. Clapier, devant l'attitude de l'Assemblée, quitte la tribune, en annonçant qu'il terminera dans la séance de demain son discours interrompu.

M. le président fixe ensuite l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Suite de la discussion sur les matières premières.

La séance est levée à cinq heures cinquante-cinq minutes.

H. BACIO.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

On ne connaît pas encore le résultat définitif des élections.

M. Delfosse, président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures, vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce:

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Au moment où l'Assemblée nationale s'occupe de la question des droits sur les matières premières, la Chambre Consultative de Roubaix, croit devoir vous rappeler, Monsieur le Ministre, qu'elle n'a cessé de repousser ce système d'impôt, parce qu'il est de nature à nuire considérablement à nos affaires, surtout au point de vue de l'exportation de nos laines, tant en peignés qu'en fils et tissus.

Tout a été dit sur les motifs qui ont valu à ce projet de si nombreuses protestations venues des centres manufacturiers et

des ports de mer, mais il n'est pas inutile de vous faire connaître, Monsieur le Ministre, qu'ici nous sommes plus intéressés dans la question que dans tout autre centre, car il est reconnu que Roubaix, Tourcoing et Croix renferment les plus grandes manufactures de peignage qui existent en France, et que c'est à ces établissements qu'est dû le développement qu'a pris le négoce des laines peignées avec l'étranger.

Et si l'on considère que ce négoce s'exerce sur une simple commission qui souvent ne dépasse pas 2 0/0, on comprendra les appréhensions des nombreux intéressés.

Ce que nous venons de dire du peignage est également applicable aux fils et tissus de pure laine, qui trouvent aussi à l'exportation des débouchés si nécessaires à l'alimentation des usines qui font ces spécialités.

La Chambre Consultative a voulu, une dernière fois, Monsieur le Ministre, se rendre l'organe des industriels et des négociants de sa circonscription; elle demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale de substituer à ce projet d'impôt celui des décimes additionnels aux contributions directes et la révision de la loi sur les patentes si défectueuse aujourd'hui. Comme conséquence, elle demande le remaniement des tarifs douaniers pour les objets manufacturés.

Si notre voix ne devait pas être entendue, il ne nous resterait plus qu'à insister énergiquement pour que le projet présenté par la commission du budget et qui consiste en un droit de 3 0/0 sans drawback, soit absolument repoussé, car il est le plus dangereux de tous les systèmes. Tous droits, quelque minimes qu'ils soient, doivent comporter le drawback, augmenté des charges indirectes qui pèsent si lourdement aujourd'hui sur la production française.

En résumé, la Chambre Consultative repousse le droit sur les matières premières pour se rallier au projet de décimes additionnels aux contributions directes.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

A. DELFOSSE.

Le maire de la ville de Roubaix prévient les contribuables en retard de leurs paiements concernant les patentes et contributions, que l'agent des poursuites est arrivé à Roubaix, pour poursuivre par voie de garnis collective.

Nous recevons communication de la note suivante:

« Les personnes qui ont l'intention d'assister au service funèbre qui sera célébré le 19 janvier 1872, à onze heures du matin, par Mgr l'évêque de Soissons et Laon, dans l'église collégiale de Saint-Quentin, pour les soldats de l'armée du Nord qui ont succombé dans la dernière guerre, sont priées de se rendre, le même jour, à 5 heures 30 du matin, à la gare du Nord.

Il leur sera délivré des lettres d'invitation et des billets à prix réduits pour l'aller et le retour.

La commission espère obtenir du chemin de fer du Nord, pour les personnes qui ne pourraient partir le 19, ou revenir le même jour, l'autorisation de prendre, le 18, les trains ordinaires, ainsi que la faveur de retourner le 20 avec la même réduction de prix.

Les mobiles et mobilisés qui ont fait partie de l'armée du Nord et qui désirent y assister, sont priés d'en donner avis à leurs anciens commandants; le chemin de fer s'engageant à mettre à leur disposition un train spécial, s'ils sont en nombre suffisant.

La municipalité de Saint-Quentin nous fait savoir que la cérémonie sera présidée par un représentant du gouvernement.

On lit dans l'Echo du Nord:

Nous avons rapporté, il y a quelque temps, un vol assez important dont la Compagnie du Nord avait été victime.

Nous apprenons aujourd'hui que le chef du bureau dans lequel s'est produit ce vol, quoique l'enquête ait complètement mis sa responsabilité à l'abri de toute attaque, vient d'être puni avec une